

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 22 mars 2022.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Frédéric BOIVIN, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Amaury ROUGET, Bruno SAMSON, Marine TARTIÈRE.

Excusée : Élia CALE.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

➤ **Début à 20 h 05.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. – Préparation des élections des 10 & 24 avril 2022 au Foyer Rural

Permanence du bureau de vote

08Hrs - 10Hrs - Ph TARTIERE	F BOIVIN
10Hrs - 12Hrs - D.CHATRAS	B MAUGUE
12Hrs - 14Hrs - P B SAMSON	M TARTIÈRE
14Hrs - 16Hrs - A ROUGET	S BARRAT
16Hrs - 19Hrs - N COMBY	C LADEVIE

2. – Étude du Schéma Directeur d'Assainissement.

Le conseil municipal a sollicité le Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire pour faire procéder à une étude diagnostique du réseau d'assainissement sur l'ensemble de la commune. Un appel d'offre est en cours pour choisir le bureau d'étude, la remise des offres est prévue pour le 25 mars 2022.

3. – Adhume : convention avec Mond'Arverne.

Mond'Arverne Communauté adhère à l'ADUHME, Agence Départementale du Climat et de l'Énergie, depuis 2017 dans le cadre de sa compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». Cette adhésion, prise en charge par la Communauté de communes pour le compte de ses 27 communes membres depuis 2018 dans une logique d'amorçage, a permis à chacune des communes de disposer d'un diagnostic énergétique de son patrimoine et d'un schéma directeur d'intervention, composantes essentielles du plan Climat 2020- 2025. Chaque commune dispose aujourd'hui d'une feuille de route lui permettant d'œuvrer dans la maîtrise de ses consommations et de sa facture énergétique et par conséquent d'être actrice de la transition énergétique du territoire. Dans ce contexte, Il est opportun et légitime que la cotisation globale annuelle versée à l'ADUHME puisse être assumée désormais par l'ensemble des acteurs bénéficiaires de ses prestations d'ingénierie. C'est pourquoi, il est proposé le montage qui a été exposé en conférence des maires le 11 janvier 2022 : -Afin de faciliter la gestion administrative de l'ADUHME, la cotisation appelée sera payée par Mond'Arverne. -La participation communautaire est fixée à la moitié de la cotisation exigée par l'ADUHME pour le territoire, l'autre moitié étant payée par les com-

munes. Ainsi, le montant de la cotisation 2022 étant de 34 108 €, la part prise en charge par Mond'Arverne Communauté sera de 17 054 € ; le reliquat de 17 054 € sera réparti entre les 27 communes. - Mond'Arverne conclura avec chaque commune une convention qui déterminera les modalités de partage du coût annuel d'adhésion, la part à payer par chaque commune pour l'année n et qui sera versée à Mond'Arverne étant définie au prorata de la population totale de l'année n-1. Donc 101,79 € pour Cournols

– *Vote favorable à l'unanimité des présents.*

4. – Présentation du budget 2022.

Présentation d'une proposition budgétaire pour 2022, avec des commentaires relatifs aux dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement de 2021, et les propositions de fonctionnement et d'investissement pour 2022. Un point sur les travaux réalisés et terminés, essentiellement les travaux de la mairie et du logement. Une analyse sur les deux emprunts en cours, de la manière dont leur remboursement sont couverts, respectivement par la taxe d'assainissement et par la location du logement de la mairie.

Sur le projet d'assainissement de Chabanne, il est nécessaire d'attendre l'étude avant de penser à une perspective de financement.

Prochain Conseil : 5 avril 2022.

➤ **La séance est levée à 21 h 50.**